

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 398

présenté par
M. Bazin et M. Neuder

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« avis »

insérer le mot :

« conforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser que l'avis de la commission composée de professionnels de santé doit obligatoirement être suivi.